

3 en 2 minutes dans 2 originaux (5-9-14)

DÉPARTEMENT

de la

Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

COMMUNE de

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

30 JUILLET 1951

CANTON

de Royan

Séance du 194

OBJET :

cinquante et un trente

Avenant au contrat BLANCHET

le 30 juillet cent le Royan du mois

(enlèvement des ordures ménagères)

le Conseil Municipal de

Ch. REGAZONI, Maire

24 juillet

ordinaire

extraordinaire

d'après convocations faites le 194

NOMBRE

de

Conseillers municipaux

ayant pris part au vote :

51055

Ch. Regazoni - Rochedoreux
Chamboulan - Duroy - Dujard - Dufour - Guillaud
Chabaud - Sougnol - Couin - Main - Jaquet -
Melle Rikowsky

Étaient représentés : M. Thirion par M. Guillaud - M. Néaudou par M. Chamboulan

Absents : MM.

DATE

de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Ch. Dujard

M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions. qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. BLANCHET a amélioré le service d'enlèvement des ordures ménagères en mettant en service le 7 Juin un camion benne automobile .

LE CONSEIL

- décide de porter à compter du 7 juin 1951 la rémunération annuelle de M. BLANCHET à 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille frs)
- approuve l'avenant préparé sur cette base par M. le Maire
- vote un crédit complémentaire de 300.000 frs chap. VIII art. 4 pour faire face à cette augmentation de dépenses et au paiement de travaux supplémentaires qui pourraient être demandés aux adjudicataires du service d'enlèvement des ordures ménagères .

5033 - M. MARON & RENAUD - LA ROCHE-ELLE

APPROUVE
La Rochelle, le 31 Aout 1951
Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
Signé : Illisible.

Royan

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits. **Les membres présents**
Ont signé au registre : MM. _____

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



* COPIE CONFORME
Royan, le 5 Septembre 1951
Le Maire,

[Handwritten signature]



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 Juillet 1951

ET : Monsieur BLANCHET André, demeurant à VAUX S/MER

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - A compter du 7 Juin 1951, le montant annuel des
frais d'enlèvement des ordures ménagères du secteur numéro 1
est porté de un million cent quatre vingt dix mille francs
(1.190.000 frs à un million deux cent cinquante mille francs
(1.250.000 frs)

ARTICLE 2 - Monsieur BLANCHET percevra mensuellement :
- pour le mois de juin 1951, une somme de cinquante
cinq mille cinq cent cinquante cinq francs 55.555 frs
1951
- pour les mois de juillet août et septembre/une somme
de deux cent huit mille trois cent trente deux frs . 208.332 frs
- pour les mois d'octobre , novembre , décembre 1951
une somme de soixante neuf mille quatre cent quarante
francs 69.444 frs

VU

La Rochelle, le 31 Aout 1951

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible

A ROYAN, le 31 Juillet 1951

L'Adjudicataire,

Blanchet



Le Maire,

[Signature]

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 5 Septembre 1951

Le Maire,



[Signature]